

Servion, le 22.10.2023

Préavis municipal N° 07-2023

Concernant : Le préavis traite d'une demande de crédit extrabudgétaire de fr. 155 000.- ttc pour le remplacement des haies de thuya par des haies vives ainsi que la création d'un espace paysager aux cimetières de Servion et de Les Cullayes.

Rapport de la commission ad hoc

Madame la Présidente du Conseil,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis dans la composition suivante :

- Madame Mary Pittet
- Monsieur Javad Nazery
- Monsieur Barthélémy Agaësse (rapporteur)

s'est réunie le 5 octobre 2023 en présence de Madame Monique Ries et Monsieur Jérôme Oberson, membres de la Municipalité, ainsi que des membres de la commission des finances. Afin de préparer ce rapport, la commission ad hoc s'est ensuite concertée.

Description du contexte et des informations reçues :

De par ce préavis, la Municipalité propose l'arrachage des haies mono-spécifiques des 2 cimetières communaux et leur remplacement par des haies vives, mixtes et de fort intérêt pour la biodiversité, tant pour la faune que pour la préservation et la dissémination de ces espèces végétales locales. Ceci en complément du PECC (Plan Economique et Climat Communal) auquel elle a choisit d'adhérer mais aussi dans un souci de consistance et d'engagement dans sa politique climat et biodiversité.

Tout d'abord la commission souhaite remercier la municipalité de proposer de tels projets, il nous semble en effet qu'il s'inscrivent tout à fait dans la direction du PECC auquel notre commune a souscrit mais aussi, plus globalement dans la pérennité de notre commune à la vue des enjeux climatiques et de perte de biodiversité actuels. De plus, le projet présenté inclu la plantation de 8 arbres de taille conséquente (4 à Les Cullayes et 4 à Servion); qui, en plus de favoriser la biodiversité additionneront les rôles de puits de carbone mais aussi d'îlots de fraîcheur rendant plus agréable les visites au cimetières et le territoire de la commune de façon générale.

Lors de la présentation du préavis, les membres de la commission ad hoc ont pu constater que:

- Un seul devis a été émis et non pas trois comme s'y est engagée la municipalité pour ses appels d'offres
- Il a été choisi de travailler avec des acteurs et prestataires locaux
- La fondation Bataillard qui subventionne ce type de projets a été approchée par la municipalité pour voir si notre projet est éligible à des subsides.

Lors et après sa séance avec la Municipalité, la commission ad hoc a pu obtenir des réponses claires et précises à ses questions, ainsi que d'utiles compléments d'information à savoir:

- La fondation Bataillard impose certaines règles strictes pour bénéficier de ses subsides:
 - Prestataires reconnus
 - Validation du devis final, pas de discussion des devis
 - Réalisation des travaux avant Mars 2024
 - Essences végétales locales et validées
- La fondation Bataillard se fait fort de former nos employés communaux à l'entretien spécifique d'une telle haie de préservation de la biodiversité. Cette connaissance acquise sera non seulement utile pour l'entretien de ces haies mais pourra être étendu à la gestion du reste du parc arboré et de verdure de la commune
- La fondation Bataillard ne s'engage pas sur plusieurs devis; un seul devis final devant lui être soumis
- La fondation Bataillard a été enthousiasmée par le projet soumis et offre exceptionnellement de doubler ses subsides soit 60'000.-CHF en lieu et place des 30'000.-CHF proposés initialement et auxquels donnaient droit ses prestations
- L'offre de la fondation n'est offerte que si les travaux débutent cette année; sinon l'ensemble des 60'000.- alloués sera perdu et ne sera pas proposé à nouveau.
- Idées Vertes, société locale, fait partie des entreprises reconnues par la fondation Bataillard. Leur connaissance de notre commune et le fait que la municipalité les ait déjà approché par le passé dans le cadre de projets similaires expliquent que c'est vers eux que la municipalité s'est tournée pour demander un devis rapide et étudier la viabilité du projet. Des demandes à d'autres entreprises ne connaissant pas notre commune, sa topographie et ses caractéristiques auraient nécessité plus de temps et auraient rendu l'offre de la fondation caduque.
- Le temps limité imparti et les conditions cadres demandées pour bénéficier des fonds offerts par La Fondation Bataillard ont convaincu la commission Ad Hoc d'accepter pour ce projet qu'un seul devis ait pu être demandé, les 60'000.-CHF serait perdu dans le temps demandé pour d'autre devis
- La commission a de plus proposé la réutilisation des arbres arrachés en copeaux pour diminuer les coûts mais le matériel nécessaire, la main d'oeuvre ainsi que les essences arrachées (Thuyas) ne rendent pas viable cette option.
- La commission a eu accès à la liste des arbres et arbustes proposés en plantation et a pu se rendre compte par elle-même de leur valeur pour la biodiversité locale.

Pour résumer:

Bien que la commission déplore que l'appel d'offre n'ait pas eu lieu en bonne et due forme, elle accepte les explications de la municipalité, comprend l'urgence de la décision et, comme elle soutient le projet ainsi que son coût diminué de 60.000.-, elle recommande au conseil communal de voter oui à la réalisation de ce projet; et ce afin de ne pas perdre les 60'000.- offerts. La préservation de la biodiversité et la plantation d'arbres sur le territoire de notre commune nous semble d'intérêt suffisamment grand et pérenne pour soutenir ce projet malgré ce manquement.

Néanmoins, la commission demande à la municipalité de bien veiller à ce que, dans le cadre de ce projet, les deux cimetières soient facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite ou à l'équilibre précaire en faisant en sorte que les allées de cheminement qui seront engazonnées soient suffisamment larges et stables pour les visiteurs en fauteuils roulants, munis de cannes ou bien accompagnés.

Notre commission ne s'est occupée que de la partie technique du préavis et nous laissons donc le soin à la commission des finances de traiter l'aspect financier. Cependant, nous tenons à souligner à la vue de l'offre soumise à conditions de la Fondation Bataillard que nous considérons à titre exceptionnel comme adéquat qu'une seule offre seulement ait été demandée pour la conduite des travaux nécessaires à court terme.

Pour finir, notre commission remercie la Municipalité et notamment Madame Ries et Monsieur Oberson en charge du dossier pour l'excellente qualité du préavis, ainsi que les explications et les informations remises à la commission.

Pour conclure et au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose aux membres du Conseil d'accepter avec un léger amendement (cf texte *en italique*) le préavis municipal N° 07-2023 , à savoir:

- **D'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 155'000.-CHF**
- **D'accorder à la municipalité le remplacement des haies de thuya par des haies vives ainsi que la création d'un espace paysager aux cimetières de Servion et de Les Cullayes.**

Les membres de la commission ad hoc :

Madame Mary Pittet
Monsieur Javad Nazery
Monsieur Barthélémy Agaësse (rapporteur)



SIGNATURES

